Compte-rendu du Conseil Syndical du 9 Décembre 2014

Le **9 Décembre 2014** à 19 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 1^{er} Décembre 2014, s'est réuni à TENCE : ZA de Leygat 2, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël LACOUR.

23 Présents: MM. BONNEFOY.J – CROUZET.E – DIGONNET.Ph – EYRAUD.J-M – MELIN.J - OUILLON.C – BERNON.M – BLANC.M – DUMONT.G – NEYRON.J – OUDIN.ML – SOUVIGNET.B – TARDIOU.J-R – ARCIS.M – LACOUR.J – DEMARS.J-P – SIMON.P – ROUDIL.A – SACILOTTO.O - NEBOIT.G – SABATIER.Y – MONTEIL.M – REYNAUD.S.

6 Absents : CHALAND.J-P (excusé) – CORTIAL.J-P (excusé) – VAYSSIERES.S – ARSAC.B (excusée) - CHANTRE.E – SENECLAUZE.H

Secrétaire de séance : M. EYRAUD Jean-Michel

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : approuvé à l'unanimité

1. Désignation de membres à la commission de suivi de site de l'ISDND de Villemarché: 2 titulaires et 2 suppléants

Le collège « exploitant d'installation » comporte seulement 2 titulaires désignés par le Conseil Syndical, une modification de l'arrêté de création d'une commission de suivi de site doit intervenir. Ce collège se composera de 2 titulaires et 2 suppléants. *Sont désignés à l'unanimité* :

Titulaires: Joël LACOUR et Bernard SOUVIGNET Suppléants : Jean NEYRON et Gérard DUMONT

2. Autorisation demande d'aides financières au Conseil Général et à l'ADEME pour l'opération composteurs individuels 2015

Une opération sera lancée en 2015, identique aux années précédentes. En 2014 l'aide ADEME a été de 2 849.54 €, le Conseil Général : 1180.00 € pour l'acquisition de 150 composteurs de 600 L et 50 de 450 L pour un montant de 14 181.60 € TTC. La vente de composteurs en 2014 s'est élevée à 5 540.00 €. *Autorisation à l'unanimité*

3. Autorisation paiement dépenses investissement 2015 dans la limite du ¼ des crédits inscrits en 2014 avant le vote du budget primitif 2015 Autorisation à l'unanimité

4. Mise à jour du tableau des effectifs, filière administrative

Le tableau actuel des effectifs, filière administrative comporte 2 postes : 1 attaché territorial et 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Après avis de la Commission Administrative Paritaire du 20/11/14 et du Comité Technique Paritaire du 30/09/14, l'agent titulaire du poste d'attaché peut prétendre au grade d'attaché principal sous réserve de la modification du tableau des effectifs.

A l'unanimité le tableau des effectifs, filière administrative est modifié.

5. Révision tarifs dépôt par les professionnels à l'ISDND de Villemarché Actuellement le tarif pour les professionnels est de $60 \in T + TGAP$ au tarif en vigueur ($2014 = 24 \in T$, prévision $2015 : 32 \in T$)

A l'unanimité le nouveau tarif est fixé à $90 \in T + TGAP$

6. Mise en place de 2 groupes de travail : conformité ISDND Villemarché et stratégie

Des membres sont à désigner. A l'unanimité sont désignés :

Groupe de travail ISDND Villemarché:

Joël LACOUR, Jean NEYRON, Jacques BONNEFOY, Bernard SOUVIGNET Groupe de travail collecte et tarification :

Jean-Michel EYRAUD, Christian OUILLON, Bernard SOUVIGNET, Michel ARCIS et Yves SABATIER

7. Questions et informations diverses

- Requête au Tribunal Administratif par DAP43 c/Préfecture Hte-Loire pour annuler la décision du 11 Août 2014 du Préfet de la Haute-Loire refusant de mettre en demeure le SICTOM Entre Monts et Vallées de se conformer aux prescriptions édictées dans les arrêtés préfectoraux, ordonner la fermeture du site et la suppression des ouvrages, et à défaut enjoindre au Préfet de prendre un arrêté de fermeture de l'installation et ordonner la remise en état des lieux.
 - Une déclaration a été faite à l'assurance, le Cabinet DEVES de Clermont-Ferrand établira un mémoire.
- Jean NEYRON donne des informations sur des travaux de mise en conformité de Villemarché: un bureau d'études a été retenu pour l'étude technique pour la réalisation d'un bassin de rétention supplémentaire. Un merlon recouvert de terre va être crée pour permettre de réaliser une zone d'exploitation des déchets en zone abritée du vent (limitation des envols). Un stock de 1 000 m³ de terre va pouvoir être récupéré pour permettre la couverture hebdomadaire de la zone en cours d'exploitation. Cette terre est cédée gratuitement par la Commune de TENCE. Le site à des coûts d'exploitation qui augmentent, sa fermeture aura aussi des coûts importants. Un compte-rendu de la visite du site de traitement des déchets d'ALTRIUM (POLIGNAC) est fait. Des contacts ont été établis avec le SYMPPTOM (MONISTROL SUR LOIRE) aussi pour le traitement des déchets.